

RECRUTEMENTS ET DÉTACHEMENTS DES PERSONNELS D'INSPECTION ET DE DIRECTION À L'ÉTRANGER **(Année scolaire 2025-2026)**

Circulaire n°2024-078 du 12/09/24 relative aux recrutements et détachements des personnels d'encadrement à l'étranger

Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction - BPID
Affaire suivie par : Yolaine BEAUJOUAN
Tél : 01 57 02 62 36
Mél : ce.bpid@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les présidents d'université et directeurs d'établissements d'enseignement supérieurs, mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, mesdames et messieurs les chefs d'établissements du second degré, mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation

Références :

- *Lignes directrices de gestion ministérielles relative à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (bulletin officiel spécial n°6 du 28/10/21)*
 - *Note de service ministérielle du 08 août 2024 parue au Bulletin Officiel n°32 du 29 août 2024*
-

La présente circulaire a pour objet de préciser les procédures de recrutement et de détachement des personnels d'inspection et de direction, candidats à un poste dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

A CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire dans le corps considéré. Les personnels stagiaires ou en détachement dans leur corps ne peuvent pas faire l'objet d'un détachement.
- Justifier au minimum de trois ans de services effectifs dans le dernier poste occupé au 1^{er} septembre 2025.

B INSTRUCTIONS RELATIVES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Constitution et transmission du dossier :

Le dossier de candidature doit être saisi en ligne :

- Sur le site internet de l'AEFE : **entre le 5 septembre et le 30 septembre 2024 inclus.**
- Sur le site internet de la MLF ou de l'AFLEC **entre le 1^{er} septembre et le 5 octobre 2024 inclus.**

Après édition, le dossier complet, rempli et signé, doit être remis au supérieur hiérarchique direct, **avant le 4 octobre 2024.**

ATTENTION : les autorités académiques doivent envoyer les dossiers revêtus des avis hiérarchiques pour le 18 octobre 2024 aux opérateurs concernés. Il est donc vivement conseillé aux candidats de transmettre leur dossier le plus rapidement possible à leur supérieur hiérarchique direct afin d'éviter tout retard de transmission qui pourrait conduire au rejet de leur candidature.

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être formulée selon le cas :

- Apres de l'AEFE – téléphone 02 51 77 29 23 – courriel : candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr
- Apres de la MLF – courriel : candidat.perdir@mlfmonde.org
- Apres de l'AFLEC – <https://aflec-fr.org/>

Pour la rectrice et par délégation,

Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines

Signé

David BERAHA